

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION N° 03/2025**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**  
**relative au Préavis N° 08/2024**

**(Nouvelle infrastructure informatique de  
l'Association de communes Sécurité Riviera)**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Comité de direction, dans sa séance du 12 décembre 2024, a validé le préavis N°08/2024 relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement pour dépôt au Conseil intercommunal du 30 janvier 2025.

Ce préavis a été soumis, pour approbation, au Conseil intercommunal lors de sa séance du 30 janvier 2025. Une commission *ad hoc* a été désignée pour l'examiner. Elle s'est réunie le jeudi 6 février 2025. A cette occasion, les services de l'Association de communes Sécurité Riviera ont apporté des explications complémentaires quant aux chiffres mentionnés dans le préavis, qui ont ainsi pu être précisés.

### **1. Préambule**

Les coûts mentionnés dans le préavis N° 08/2024 ont été estimés sur la base des différentes offres reçues au début du mois de décembre 2024, dans le cadre du processus de marché public qui a été mis en œuvre par les services de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Depuis lors, ceux-ci ont pu cerner avec davantage de précision les sommes mentionnées dans ledit document, en particulier en ce qui concerne le montant global du crédit d'investissement, ainsi que les coûts ayant trait à l'exploitation et à la maintenance.

### **2. But de la présente communication relative au Préavis N°08/2024**

La présente communication a pour objectif :

- De préciser et d'adapter le montant de la demande d'octroi de crédit d'investissement mentionné dans ledit préavis ;
- De préciser et d'adapter le montant ayant trait à l'exploitation et à la maintenance ;
- De préciser et d'adapter le tableau récapitulatif des coûts figurant en page 7 du Préavis N° 08/2024.

### **3. Modifications apportées - Amendement**

Le Comité de direction entend amender comme suit le second point de la partie « décision » figurant en page 9 du préavis :

- *de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.00 au maximum ;*

Pour le surplus, il est précisé que les coûts ayant trait à l'exploitation et à la maintenance dont il est fait état en page 8 du préavis, sont désormais estimés à CHF 350'000.00.

Sur la base de ces éléments, le tableau récapitulatif du détail des coûts et aspects financiers, figurant en page 7 du préavis, est modifié comme suit :

Description	Coûts TTC	
<p><b><u>Infrastructure IT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel et logiciel (serveurs)</li> <li>• Logiciel PC (Windows et Office)</li> <li>• Prestations de service (prestataire infrastructure)</li> </ul> <p><b><i>Sous-total « Infrastructure IT »</i></b></p>	<p>CHF 510'000.00</p> <p>CHF 70'000.00</p> <p>CHF 125'000.00</p>	<p><b><i>CHF 705'000.00</i></b></p>
<p><b><u>Sécurité opérationnelle du système d'information</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel et logiciel serveurs</li> <li>• Prestations de service (prestataire sécurité)</li> </ul> <p><b><i>Sous-total « Sécurité opérationnelle du système d'information »</i></b></p>	<p>CHF 50'000.00</p> <p>CHF 20'000.00</p>	<p><b><i>CHF 70'000.00</i></b></p>
<p><b><u>Infrastructure d'hébergement et connectivité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure d'hébergement</li> <li>• Liens réseau vers les datacenters</li> <li>• Prestations de service</li> </ul> <p><b><i>Sous-total « Infrastructure d'hébergement et connectivité »</i></b></p>	<p>CHF 30'000.00</p> <p>CHF 25'000.00</p> <p>CHF 5'000.00</p>	<p><b><i>CHF 60'000.00</i></b></p>
<p><b><u>Prestations liées à la migration</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel et logiciel</li> <li>• Prestations de services intégrateur réseau</li> <li>• Prestations de service pour la migration des applications et adaptation de l'environnement IT</li> </ul> <p><b><i>Sous-total « Prestations liées à la migration »</i></b></p>	<p>CHF 20'500.00</p> <p>CHF 11'000.00</p> <p>CHF 140'500.00</p>	<p><b><i>CHF 172'000.00</i></b></p>
<p><b><u>Gestion de projet</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance pour suivi et réalisation (bureau d'études)</li> </ul> <p><b><i>Sous-total « Gestion de projet »</i></b></p>	<p>CHF 38'000.00</p>	<p><b><i>CHF 38'000.00</i></b></p>
<p><b><u>Divers</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Divers et imprévus – Réserve (environ 5% du montant global)</li> </ul> <p><b><i>Sous-total « Divers »</i></b></p>	<p>CHF 55'000.00</p>	<p><b><i>CHF 55'000.00</i></b></p>
<b>TOTAL (TVA incluse)</b>		<p><b><u>CHF 1'100'000.00</u></b></p>

En demeurant à disposition pour vous fournir les éventuelles explications complémentaires que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adopté, le 20 mars 2025

**COMITE DE DIRECTION**

Le Président

  
Bernard Degex



Le Secrétaire

  
Frédéric Pilloud